Erreur de quantité en faveur du client

Par **lola59**, le **19/06/2012** à **12:55**

Bonjour a tous,

Permettez moi de vous soumettre une question afin d'obtenir une information juridique.

Une société adresse un appareil d'une valeur de 200euros à un client, en cadeau.

A réception, le client constate la panne du produit, fait une réclamation puis en reçoit 3 autres soit 4 produits au total.

Le client constate que les 4 appareils ne fonctionnent pas, fait une nouvelle réclamation auprès du fournisseur, qui finalement lui demander de patienter.

Après un délai de 3mois, la société appelle le client pour lui demander de retourner (à leur frais) les 4 appareils mais que l'envoi des 4 produits étant une erreur de leur part, un seul sera finalement retourner au client.

Est ce une méthode légale?

Merci a tous pour vos commentaires

Par **Camille**, le **19/06/2012** à **13:47**

Bonjour,
Ben oui, pourquoi ne serait-ce pas légal ?
Surtout si elle prend tous les frais à sa charge ?
Qu'avait-elle promis au destinataire, au départ ?
Et le destinataire en qualité de quoi ? Client privilégié ?

Par **lola59**, le **19/06/2012** à **14:11**

Bonjour Camille,

La société est donc en droit de récupérer les 4 appareils du fait de leur erreur de quantité?

La société avait proposé un jeu concours gratuit via internet pour remporter un GPS d'une valeur de 200euros.

Le client intervient en qualité d'heureux gagnant du concours ;)

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés